

La Déléguée Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action
Culturelle

à

Mesdames et messieurs les référents culture
Mesdames et messieurs les professeurs,
S/C de mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Objet : Participation à la formation proposée par la Mousson d'été 2019

Mesdames, Messieurs,

La Mousson d'été constitue l'une des rencontres européennes majeures pour la découverte des nouvelles écritures dramatiques. L'université d'été proposée dans ce cadre donne l'occasion à des étudiants, des enseignants, des artistes et des professionnels du secteur culturel français et européen de se former aux spécificités de l'écriture théâtrale d'aujourd'hui. Cette formation est assurée par des écrivains, des metteurs en scène et des universitaires. Les moments de formation prendront diverses formes : travaux pratiques d'atelier, conférences, échanges théoriques, rencontres publiques entre auteurs et traducteurs, ainsi que des lectures et spectacles en présence d'artistes invités lors de la Mousson.

L'Université d'été se déroulera du jeudi 22 au mercredi 28 août 2019, à l'Abbaye des Prémontrés, 9 rue Saint Martin, Pont-à-Mousson.

Les contenus de formation renforceront les compétences des enseignants participants en particulier dans :

- La connaissance des écritures théâtrales contemporaines
- Le travail sur la lecture et sur la voix parlée
- La conduite de productions individuelles ou collectives en direction des élèves et des enseignants dans tous les domaines du théâtre
- La mise en œuvre de projets avec des partenaires culturels

Cette année, l'académie Nancy-Metz s'associe avec la Maison des Écritures Contemporaines pour permettre à 7 enseignants de bénéficier d'une prise en charge exceptionnelle de l'ensemble des frais liés à la formation (voir modalités en annexe).

Les enseignants intéressés sont priés d'envoyer une lettre de motivation et un CV au ce-daac@ac-nancy-metz.fr pour le 31 mai 2019 dernier délai. Les candidatures seront étudiées en lien avec l'Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale, chargée du théâtre. Les enseignants s'engagent à participer à la formation aux dates précisées (un enseignant absent ne pourrait être remplacé) et à contribuer, avec l'accompagnement du rectorat, à la formation continue à distance, par le biais de Magistère, ou en présentiel, suivant les profils retenus. Les candidats retenus recevront une convocation par le biais de la formation continue.

Nous tenons à souligner le caractère exceptionnel de cette université et invitons les enseignants à solliciter la DAAC ou l'IA IPR pour toute question au sujet de ce dispositif.

Bien cordialement

Sophie RENAUDIN

Rectorat
DAAC
Dossier suivi par
Sophie Renaudin

Téléphone
03 83 86 21 37
Courriel
ce.daac
@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de
Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

Accueil du public
du lundi au vendredi
de 8h30
à 11h30
et de
13h30 à 16h30

Annexe : modalités de prise en charge, pour chaque stagiaire.

- frais d'inscription (250 euros, comprenant une participation aux frais pédagogiques, l'accès à l'ensemble de la programmation sauf deux spectacles à tarif préférentiel)
- participation aux deux spectacles à tarif préférentiel (soit 2 x 8 euros)
- prise en charge des repas et de l'hébergement pour 6 jours (550 euros)

La prise en charge du déplacement de chaque stagiaire sera assumée par l'académie, selon les modalités habituelles.